**Cadre de réponse technique**

1. **Qualité des modalités et délais d’entretien, maintenance, assistance et dépannage**

Afin de permettre au CHU l’entretien / maintenance de la flotte dans les meilleurs délais, le Titulaire doit disposer d’un réseau étendu de constructeurs de véhicules ou de garages / enseignes habilités par lesdits constructeurs. A ce titre, le candidat précisera ci-dessous le réseau de constructeurs et de garages / enseignes habilités sur lequel il s’appuie pour les véhicules proposés :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Le candidat développera ci-dessous le temps maximum d’immobilisation d’un véhicule (en jours) sur lequel il s’engage (pénalités ou exécution aux frais et risques prévues au CCAP en cas de non-respect) dans le cadre de l’entretien-maintenance-assistance (art. 6 du CCTP) : ………………………………………………

Le candidat développera ci-dessous la méthodologie et les moyens qu’il compte mettre en œuvre pour la maintenance préventive (art. 6.1 du CCTP) : ……………………………………………………………………………………

Le candidat développera ci-dessous le délai de mise à disposition (en jours) des pièces détachées et consommables sur lequel il s’engage (pénalité prévue au CCAP en cas de non-respect) à compter de la commande (art. 6.2 du CCTP) :

…………………………………………………………………………………………………………………………………….

Le candidat développera ci-dessous :

* La méthodologie et les moyens qu’il compte mettre en œuvre pour l’assistance et le dépannage (art. 6.3 du CCTP) : ………………………………………………………………………………………………
* Le délai maximal (en heures) sur lequel il s’engage (pénalité prévue au CCAP en cas de non-respect) pour les actions listées en art. 6.3 du CCTP : ……………………………………………………………
* Les horaires auxquels l’assistance téléphonique peut être jointe (sachant qu’ils doivent impérativement être compris entre 7h et 18h les jours ouvrés) et son organisation pour le marché (agences locales ou centrale d’appel, organisation jour/nuit) : ……………………………………
* La présentation de la solution accessible 7/7J et 24/24H permettant de répondre à toute question relative à la gestion des sinistres, à l’assistance, au dépannage, aux réparations, etc. : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………….
* Le système qu’il met en place pour effectuer des réclamations et connaître l’état d’instruction de celles-ci : ……………………………………………………………………………………………………………………………

1. **Qualité des caractéristiques et équipement des véhicules**

**Concernant les véhicules en eux-mêmes, les véhicules proposés devront répondre a minima aux caractéristiques listées en art. 3.1 du CCTP,** qui constituent les caractéristiques minimales obligatoires exigées par le CHU. Le non-respect d’une seule de ces caractéristiques constitue un motif d’irrégularité de l’offre, qui pourra être rejetée pour ce seul motif. A ce titre, le candidat devra joindre à son offre :

* La fiche technique des véhicules
* Des photographies de l’extérieur et de l’intérieur des véhicules

Au titre de ces caractéristiques minimales obligatoires, le candidat doit par ailleurs préciser ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| La motorisation précise des véhicules 🡪 | **………………………………………………………………………** |
| La puissance des véhicules 🡪 | **………………………………………………………………………** |
| Le type de boîte de vitesse (manuelle / automatique) et le nombre de rapports  🡪 | **………………………………………………………………………** |
| Les dimensions exactes des véhicules 🡪 | **………………………………………………………………………** |

Le candidat peut proposer, s’il le souhaite, les équipements additionnels listés en art. 3.2 du CCTP (non obligatoire, mais valorisé dans la notation si proposé). Il le précisera ci-dessous  :

|  |  |
| --- | --- |
| Phares full LED 🡪 | **………………………………………………………………………** |
| Vitres électriques sur plus d’un rang 🡪 | **………………………………………………………………………** |

1. **Rapidité des délais de livraison**

Le candidat précisera ici le délai de livraison sur lequel il s’engage pour les véhicules (art. 8 du CCTP) (un délai plus court sera valorisé dans la notation – ce délai engagera le candidat et des pénalités pourront être appliquées en cas de non-respect)  :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. **Durée et qualité des modalités de la garantie**

Le candidat détaillera ci-dessous :

* les modalités de la garantie constructeur
* la durée et les modalités de l’extension de garantie proposée, étant entendu que celle-ci doit être comprise entre + 1 an et + 5 ans par rapport à la garantie initiale de 2 ans, soit une garantie totale entre 3 et 7 ans

:

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. **Performance environnementale des véhicules**

Le candidat précisera ici, à l’appui de la fiche technique des véhicules, les consommations de carburant en fonction de l’usage et les émissions de particules fines et CO2 des véhicules :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

La méthode de notation sera la suivante : Le candidat qui proposera les véhicules avec la plus faible consommation de carburant et les plus faibles émissions de particules fines et CO2 (moyenne des trois données sur tous les véhicules proposés) se verra automatiquement attribuer la note maximale. Les notes des autres candidats seront déterminées par un produit en croix.